



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 38 - août 2002

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

Quels chantiers !

Rarement une rentrée d'août aura été placée sous des auspices plus fragiles !

La négociation qui s'engage avec le DFJ et l'Etat, qui devrait permettre, notamment, une juste application des éléments issus de la nouvelle Loi sur le personnel dans le secteur de l'enseignement, comporte de tels enjeux que l'on est saisi de vertige. Le périmètre qui se dessine occupe un espace tel que, sans être pessimiste, on se demande bien comment pourront être réglés, et définis sur le plan légal et réglementaire, des dossiers qui doivent être bouclés à l'automne! Qu'on en juge ! Il ne s'agit pas moins des :

- mise au point des modalités d'application de l'accord du 10 avril 2001 (en particulier les décharges en fin de carrière et les congés sabbatiques), dans laquelle il s'agit d'inclure l'étude des mesures compensatoires concernant les HES et la HEP, ainsi que le cas des 70 enseignants spécialisés qui cotisent à la caisse de pensions de l'Etat ;
- modalités d'engagement et d'emploi (basculer entre l'ancien et le nouveau droit, transformation des contrats d'engagement du personnel en fonction au 1er janvier 2003, lieu et autorité d'engagement, temps d'essai, en particulier);
- cahier des charges et définition *des* temps de travail de l'enseignant;
- entretien d'appréciation;
- formation continue et répartition sur *les* temps de travail;
- statuts horaires respectifs des brevetés et licenciés (postulat Rapaz);
- rôle des associations et syndicats sur le lieu de travail;
- rôles respectifs des conférences des maîtres et des directions d'établissement;

Enfin, cerise sur le gâteau :

- **classification intermédiaire des maîtres issus de la HEP** (les premiers «diplômés HEP spécialistes» sortent au début 2003 et les premiers «diplômés généralistes HEP» en juillet 2003 – les quelques 40 collègues qui sur la lancée de l'obtention de leur brevet EN 2002 prolongent leurs études d'une année afin d'être estampillés HEP ! Bientôt seront diplômés les maîtres semi-généralistes engagés dans la formation passerelle...)

L'ancienne COPAR (commission paritaire Etat-associations), encore en fonction jusqu'en janvier 2003, a été saisie de cette classification intermédiaire, alors même que le chantier DECFO (description des emplois et classification des fonctions) doit revoir l'ensemble des classifications (dont celle des fonctions enseignantes, évidemment).

Dans ce cadre, les brevetés de l'Ecole normale ne sauraient être les dindons d'une farce qui dure maintenant depuis plus de 30 ans.

La SPV n'acceptera pas une dévalorisation des maîtres issus des anciens instituts de formation, en particulier des Ecoles normales. Il faudra trouver un juste chemin: ou l'on attend les résultats de l'opération DECFO pour l'ensemble des maîtres et, dans ce cas, les diplômés HEP doivent être alignés sur les actuelles fonctions; ou la revalorisation salariale liée à la nouvelle formation en HEP doit pouvoir être étendue au plus tôt à l'ensemble des collègues actuellement en fonction. Des éléments de conversion des brevets peuvent être trouvés. Nous entrerons en cette matière à la seule condition que ces éléments soient assez "légers" pour que l'écrasante majorité des collègues puissent facilement y répondre!

Sur le plan pédagogique, les incertitudes sont également nombreuses: une pétition demandant le retour aux «semestres» a circulé dans les salles des maîtres au mois de juin dernier; l'initiative libérale demandant des notes et des moyennes dès le CYP 2 devrait bientôt être soumise au peuple; l'arrêt du tribunal fédéral du 24 janvier 2002 a rendu la position des conseils de classe et des conférences des maîtres extrêmement fragile lors de l'orientation en fin de CYT; enfin, le débat sur les filières est toujours ouvert et la volonté d'intégration du maximum d'élèves dans les classes ordinaires plus que jamais d'actualité.

Le comité cantonal tient à s'appuyer sur une meilleure connaissance des attentes des membres de la SPV. C'est l'objet du questionnaire de rentrée dont nous attendons un retour significatif.

Au vu des éléments en jeu en cette rentrée 2002, il n'est pas impossible qu'une Assemblée extraordinaire soit convoquée à l'automne!

Jacques Daniélou

Rapport d'activités du comité cantonal de la SPV année scolaire 2001-2002

Réorganisation à la tête de l'Ecole vaudoise, qui a vu la transformation du SENEPS en une Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO); changement politique marqué par la non réélection de Madame Jeanprêtre et tout récemment par l'éviction du secrétaire général du DFJ; interrogations sur les structures de l'école (gestion par enveloppe, réorganisation territoriale, mesure 1.013 de la Table ronde, Etacom, harmonisation des horaires...) et des responsabilités (partenariat Ecole-famille, futurs Conseils d'école, tâches des conférences des maîtres dans ce cadre); ... mise en place - chaotique - de la HEP; application de la future Loi sur le personnel au secteur de l'enseignement; perspectives nouvelles liées à la pédagogie (audit sur l'appui, nouvelles approches des prestations psycho-pédagogiques en milieu scolaire, modifications du cadre de l'évaluation sous EVM); instruction et éducation dans la nouvelle Constitution vaudoise; approches à la hussarde du politique (enclassements et pénibilité; passage à 28 périodes pour tous par voie budgétaire, ...), PISA, PECARO, EDUPRE, DECFO... liens avec la FSF, le SER,... et les associations professionnelles de la SPV!

N'en jetez plus.

La déclinaison, sans hiérarchie aucune et non exhaustive, des chantiers ouverts, à venir, en devenir... devrait convaincre chacune et chacun que le comité de la SPV ne s'est guère - encore une fois - trouvé le moment de souffler durant cette dernière année scolaire!

On trouvera ci-dessous - entre compte-rendu, état des lieux et perspectives - les principaux dossiers qui ont occupé les permanents durant l'exercice 2001-2002.

Entre une défense "corpo" pure et dure et la participation à l'élaboration d'un projet d'école visionnaire, tracer la route n'est jamais aisé. Ce cheminement pas à pas est le quotidien des acteurs les plus engagés de la SPV. Le comité se doit en permanence de gérer des contraintes paradoxales et de tenir une "ligne politique" où tous nos membres puissent se reconnaître. Ce n'est pas une mince affaire et seule la passion peut dès lors nous animer. Que grâce soit donc rendue aux membres du comité cantonal, au secrétaire général et à Marie, notre secrétaire fidèle et efficace.

Si les séances de comité sont parfois très "animées" et que nous devons nous mouvoir dans des champs de tensions inévitables, c'est une équipe soudée qui préside aux destinées de notre association et c'est de cette pâte vive que nous continuons, contre vents et marées à nourrir la réflexion et l'action de la SPV.

ENTRE SYNDICALISME et PÉDAGOGIE

Pénibilité, enclassements et boycott de l'Eté d'EVM 2001...

La résolution de l'Assemblée des délégué-es du 30 mai 2001 était claire: sans réponse sur le dossier *pénibilité*, la SPV appelait à un repli sur l'activité au sein de la classe et à boycotter l'Eté d'EVM 2001. Cette décision, prise sans gaîté de coeur (il n'est pas inutile de le rappeler: on a vu des critiques émerger récemment, lors de l'assemblée générale de l'APE-Vaud et du côté de la DGEO...), a été suivie du dépôt de la pétition des associations, munie de 10000 signatures, qui demandait une modification réglementaire conduisant à la baisse des effectifs, notamment en VSG (prise en considération refusée par la majorité du GC - à 6 voix près - le 3 juillet!).

Cela a conduit le Conseil d'Etat à décider - enfin - ...l'ouverture de 55 classes supplémentaires pour la rentrée 2001, supplément budgétaire pérennisé pour 2002-2003.

Las, si la gestion par enveloppe pédagogique permet effectivement d'éviter dorénavant le psychodrame cantonal de l'enclassement, tout se passe comme si l'intention avait été de noyer le poisson et c'est de nombreux feux que l'on voit maintenant s'allumer dans les établissements! La SPV veillera à ce que, quel que soit le mode de gestion prôné par la DGEO, la loi et le règlement restent la référence première...

25-28... vers tous à 25!

Dur mois de septembre! En arrière-plan les événements de New-York et un Conseil d'Etat qui dérape! La décision abrupte d'imposer 3 périodes hebdomadaires d'enseignement aux maîtres-ses spécialistes et licencié-es nous a conduit dans la rue. Le piège n'a pas fonctionné et la désunion n'a pas eu lieu (belle mobilisation des maîtresses et maîtres du CIN et du CYP le 4 octobre!). En bafouant la démarche de reconnaissance de la pénibilité, en faisant l'impasse sur les travaux de mise en oeuvre du futur statut, en s'asseyant sur ses belles déclarations d'intentions sur le partenariat, le gouvernement a mis tout le monde sur les pattes arrière. Il n'a réussi qu'à réactiver l'unité syndicale et à exacerber les tensions au sein de sa majorité politique!

Il a conduit la SPV, suivie dans ce cadre par SUD et SSP (le monde à l'envers!) à rompre les négociations sur l'application de la nouvelle Loi sur le personnel aux enseignants.

Il a permis d'affirmer la revendication d'une baisse du temps d'enseignement à 25 périodes hebdomadaires pour les brevetés du primaire et du secondaire I.

Que l'on ne s'y trompe pas pour autant. Si la proposition de mesure a été retirée, sur injonction de la Commission des finances du Grand Conseil, le postulat du député UDC Rapaz va remettre tout soudain cette proposition sur la table du parlement.

Mais après tout, c'est le printemps et bientôt l'été. La place du Château est grande et les banderoles viennent juste de sécher!

Deuxième phase de négociation pour l'application de la Loi sur le personnel

Ces négociations ont repris le 28 janvier, alors que la SPV les avait rompues suite aux propositions du Conseil d'Etat sur le temps d'enseignement des licencié-es et spécialistes. Bien que le cadre en soit incertain, la SPV s'y est engagé sans état d'âme...en rappelant qu'en arrière-plan était posée la revendication d'une baisse du temps d'enseignement des brevetés du primaire et du secondaire I.

A ce stade, une ébauche de règlement est en train de voir le jour à propos des décharges en fin de carrière et des congés sabbatiques de ressourcement ou de formation.

Nous avons clairement posé nos attentes: les décharges en fin de carrière doivent être acquises pour tous dès la rentrée 2003 (6 périodes hebdomadaires en moins pour les collègues en dernière année d'activité et opportunité pour l'enseignant de choisir la déclinaison des 6 périodes sur les trois dernières années de carrière); le congé sabbatique est payé par la perte du point de caisse de pensions et dès lors il doit être offert le plus librement possible! Nous sommes en bonne voie sur ces deux dossiers.

Il reste maintenant, et à très court terme (janvier 2003 au plus tard!) à attaquer la question du lieu géographique (les régions DGEO ont des surfaces très diverses!) et des modalités de la nouvelle "désignation" (tous les collègues actuellement en place devraient être sous contrat de durée non

déterminée dès la rentrée 2003, tel que la Loi sur le personnel le définit!); les modalités de la formation continue (combien? quand dans la semaine et l'année? notamment); le temps de travail de l'enseignant; ainsi que les modalités du futur "entretien d'appréciation".

On sait que le DFJ a commis une proposition de départ que nous avons jugée inacceptable. Le comité estime que le sac d'embrouilles proposé par le DFJ nous conduit vers un processus de contrôle et de justification continue. C'est pourquoi nous préférons une approche "cahier des charges", et missions de l'enseignant, permettant à ce dernier de dire qu'il *bénéficie des vacances scolaires sous-réserve de l'accomplissement des tâches qui lui incombent* et nous persistons à défendre l'autonomie de nos activités librement gérées (préparation et formation continue, en particulier).

Sur l'entretien d'appréciation, le comité mettra tout en oeuvre afin que nos collègues ne se trouvent pas sous la coupe de directions pointilleuses, mais nous persistons à penser que dans un monde parfait, l'entretien d'appréciation peut être affirmé comme un lieu potentiel de la reconnaissance du travail accompli!

Mesure Table ronde 1.013 et regroupement des établissements...

Une position de la SPV, qui demandait le retrait pur et simple de cette mesure avait été présentée et avalisée par l'Assemblée de la Tour-de-Peilz,

Dès lors la SPV se devait de se mobiliser afin d'apporter soutien aux collègues des établissements concernés (Vallon du Nozon, Pied-du-Jura et Veyron-Venoge, en particulier). Notre présence sur le terrain a permis d'aider à structurer les mesures de lutte locales. Une fin d'après-midi "festive" et

militante a notamment vu se réunir quelques 200 parents, enfants, directeurs, enseignants et députés de la région au Château de l'Isle le 28 juin 2001.

Si nous avons milité pour le maintien d'une autorité de proximité de l'école, nous avons également fermement affirmé que l'on ne pouvait décemment envisager une quelconque compensation du retrait de cette mesure issue de la Table ronde. La SPV s'est en particulier clairement positionnée contre les postulats Pascal Buffet (report de six mois de l'entrée à l'école enfantine, ...) et Olivier Rapin (passage à 30 périodes au CYT, bientôt en débats au Grand Conseil), qui conduisent à réduire les prestations de l'institution.

Si le retrait des effets de la mesure 1.013 sur les établissements concernés n'a pu être obtenu, les actions des collègues et l'appui de la SPV ont au moins permis de circonscrire l'incendie. De fait les "fusions" ont eu lieu en ce qui concerne Vallon du Nozon (qui a rejoint Vallorbe), Chavornay (établissement d'Orbe); Veyron-Venoge doit prochainement rejoindre l'Etablissement de La Sarraz.

La mesure 1.013 est en suspens et tout doit être repris dans une approche plus systémique de la gestion des établissements vaudois. Nous continuerons dans ce cadre à défendre une dimension de l'établissement qui en permette une gestion responsable, active et efficiente, tant au niveau des collègues que des élèves concernés.

Transition SENEPS-DGEO

Le comité a souligné les aspects positifs qui semblaient émerger du projet mis en place par Daniel Christen. Notamment, la création d'une "direction pédagogique" susceptible de valoriser les approches transversales et de donner du sens et de la cohérence au système et aux options pédagogiques.

Cette réorganisation doit maintenant trouver son second souffle. Les commissions de branche doivent être réactivées. On entend parler d'une éventuelle nouvelle commission pédagogique générale. Celle-ci doit être mise en place au plus vite, afin de donner écho aux options décidées par la DGEO.

D'autre part, la disparition des conseillers pédagogiques a laissé tout nus les collègues. Ce relais manque manifestement. La DGEO se doit de mettre en place au plus vite des référents pédagogiques locaux (liés aux nouvelles régions DGEO? équipes pédagogiques d'établissement?), afin que les maîtres de ce canton puissent simplement savoir à qui s'adresser.

Cilette Cretton ne peut répondre à tout! Le burn-out des cadres génère toujours celui des acteurs de terrain...

Nouvelle Constitution vaudoise

Comme près de 300 associations et plus de 2000 citoyennes et citoyens de ce canton, le comité cantonal et la conférence des présidents de la SPV ont répondu à la consultation intermédiaire sur le projet de nouvelle Constitution.

Nous avons soutenu l'article qui inscrit les *disciplines manuelles, corporelles et artistiques* dans l'école de ce canton et relevé avec satisfaction que la notion d'école publique était réaffirmée.

Par contre nous avons dénoncé, et défini comme inacceptable, le projet d'inscrire dans ce texte fondateur *l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et d'une langue étrangère dès le début de la scolarité*.

Notre argumentation a porté ses fruits, notre approche a été reçue cinq sur cinq par la Constituante et l'article sur les langues a été retiré.

Dès lors, sur les plans de l'éducation et de l'instruction, et sous réserve d'une étude du texte final, le comité peut envisager de s'engager dans la campagne de l'été 2002, afin de soutenir la nouvelle Constitution. On regrettera néanmoins que la gratuité du secondaire II ne soit pas affirmée dans le projet final!

Elections cantonales 2002

Le comité cantonal a pris position. De façon bien soft ont trouvé certains. Trop clairement ont pensé d'autres.

Il est vrai que la SPV a un caractère apolitique, mais, à l'heure où, de fait l'école, était au centre du débat (bien réducteur hélas!) électoral, nous avons pris le risque de sortir du bois. La perspective de voir l'école tomber entre les mains d'un parti dont les approches sont aux antipodes des positions de la SPV pouvait faire craindre le pire. C'est pourquoi nous avons affirmé qu'un bouleversement par trop important de la ligne politique qui sous-tend EVM pouvait conduire à une déstabilisation définitive des collègues.

Si d'aucuns ont pu penser que nous défendions le monde parfait du DFJ, ainsi que sa gestion par la cheffe du département alors en place, c'est que nous n'avons pas été assez clairs. Le souci de neutralité a d'ailleurs été réaffirmé par la publication, sur une nouvelle page web (www.ecole-vaudoise.ch), des positions de tous les candidats au Conseil d'Etat.

ENTRE PÉDAGOGIE ET SYNDICALISME

Ecole-familles... Conseil d'école?

Après les grands-messes de début 2001, un groupe de travail DGEO/APE/associations a remis à l'été un rapport fixant les grandes lignes d'un partenariat responsable. Il est clairement apparu que ce partenariat doit fonctionner sur deux axes:

Au niveau de la classe par une attitude ouverte et un dialogue constructif, respectueux des spécificités de chacun, qui permettent de trouver des solutions négociées, tout en positionnant l'enseignant comme un professionnel de la pédagogie au service d'une institution qui fixe le cadre de ce qui peut être réellement négocié.

Au niveau de l'établissement par la mise en place d'un corps intermédiaire qui permette de définir en commun les politiques scolaires locales.

On en est là. Il s'agit maintenant de tisser des liens et de mettre en perspective la décentralisation des décisions vers l'établissement, de prendre en compte, notamment, l'évolution des prérogatives des commissions scolaires dans le cadre des modifications issues du chantier Etacom, la gestion par enveloppe pédagogique et la redéfinition du rôle des conférences des maîtres.

Le comité est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DGEO, afin que le DFJ affirme dans quel sens il entend orienter sa politique de transfert de responsabilité vers l'établissement. Ce n'est qu'une fois cela clarifié que pourra réellement être envisagée la création d'un lieu où, localement, l'école puisse être mise en débat et que de ce débat puisse émerger un projet cohérent.

Conférences des maîtres

Deux membres du comité participent au groupe de travail mis en place par Pierre Jaccard, directeur adjoint à l'organisation et à la planification, sur cette problématique.

La gestion par enveloppe offre l'opportunité de s'interroger sur les responsabilités de la conférence des maîtres, même si elle n'en constitue pas la meilleure entrée.

Entre cogestion de l'établissement et direction laissée la bride sur le cou, il s'agit de définir un point d'équilibre afin que chaque acteur de l'établissement puisse trouver la possibilité de participer à l'élaboration d'un projet scolaire local. Encore une fois, le DFJ doit affirmer les limites qu'il entend donner à l'autonomie, afin que chacun puisse se sentir à l'aise.

Il ne s'agit pas pour le comité de la SPV de promouvoir une organisation locale qui contraindrait les collègues à s'occuper de tout, en tout temps et en tout lieu, et, en définitive de se sentir responsable de tout... mais de faire en sorte que la conférence des maîtres puisse (re)trouver le dynamisme et le sens qui, bien souvent, lui font encore défaut.

A la fin du printemps doit sortir une première recommandation de ce groupe de travail qui, à terme proposera des modifications légales et réglementaires.

HEP

On pourra estimer que le comité s'est montré "petit bras" sur la mise en oeuvre de la HEP.

Conscient des difficultés inhérentes à la rapidité (la précipitation?) dans laquelle s'est ouverte la Haute école vaudoise, nous avons voulu nous montrer relativement indulgents, bien que des échos parfois bien inquiétants nous soient régulièrement parvenus.

Néanmoins, le comité a rencontré à plusieurs reprises les responsables de la HEP, afin de mesurer les écueils et de transmettre les doléances, notamment des collègues engagés dans la formation passerelle de maître semi-généraliste. Nous avons évoqué également la problématique de la formation continue et les liens entre praticiens-formateurs, étudiants et maîtres de l'établissement formateur non engagés dans la formation de nos futur-es collègues.

L'actualité récente et les modifications du stage professionnel proposées au Grand Conseil nous ont fait

réagir plus fortement auprès de la commission adhoc.

Ignorant toute consultation des associations, après que la SPV eut été impliqué fortement dans le processus d'élaboration de la HEP, l'EMPL du 22 avril modifiant la Loi sur la HEP ne peut manquer de nous interroger. S'il améliore les conditions financières offertes aux étudiants et dans ce sens répond aux préoccupations de la SPV, le fait que l'on prolonge la durée des études d'un semestre, pour les licenciés qui choisissent un temps d'enseignement à temps partiel en fin d'étude, invite à penser que l'on a reconnu son faible caractère formateur. Il est sans doute bon d'offrir cette possibilité aux généralistes et semi-généralistes en formation, mais en l'incluant dans le temps total des études, on en péjore la formation générale (un enseignant à 50% doit 100% de son temps aux activités liées à l'établissement!)

De plus, cet EMPL affirme la suppression de l'année de transition. Le combat est donc à reprendre, afin que nos collègues issu-es de la HEP puissent se consacrer à leur formation jusqu'à son terme, hors de tout souci de recherche d'emploi!

La Loi sur la HEP a eu une gestation difficile et un équilibre a été trouvé. Il est inadmissible que, par voie de motions et postulats, on démonte le mur pour en réorganiser les briques au gré des vœux contradictoires de chacun.

Harmonisation des horaires

Suite à la résolution de la Tour-de-Peilz et à de multiples interventions de nos collègues du CIN et du comité de l'Avecin, la SPV a pu obtenir que soient prises en compte ses préoccupations. Ainsi un rapport cantonal d'experts devrait voir le jour en octobre 2002, en réponse à un mandat attribué à la HEP et en collaboration avec le Burofco et l'URSP.

De plus, le rapport final lausannois prend en compte les demandes des collègues de la SPV (temps d'enseignement, appui, rythmique, image de l'enseignant potentiellement péjorée par le mercredi matin

de congé, notamment) et Lausanne ne passera pas à une généralisation dès la rentrée 2002.

Enfin, des modifications réglementaires devraient intervenir sous peu, afin de faciliter l'émergence de projet locaux. Il va sans dire que le comité restera attentif à ce que l'équité soit assurée, tant pour les collègues que pour les prestations offertes aux élèves.

Modification du cadre général de l'évaluation

Le comité estimait que proposer des modifications du cadre de l'évaluation (harmonisation des termes et réintroduction des notes en 7-9) donnerait un signe négatif et conduirait à penser que l'on lâchait du lest avant toute évaluation du système et alors que la totalité de l'exploration d'EVM n'était pas même intervenue!

Nous n'avons pas été entendus, quand bien même la Commission consultative de l'enseignement se soit prononcée très clairement contre toute modification à ce stade.

Nous comprenons le calcul politique, mais nous le regrettons et persistons à penser qu'au-delà des modifications du cadre de l'évaluation, ce sont aussi les modifications de pratiques qui ont été touchées, quand elles avaient été initiées et quand bien même l'exposé des motifs du projet de loi EVM affirmait clairement que l'évaluation sous EVM devait se faire par des notes!

Le système s'était peut-être emballé, suite à l'enthousiasme de certains expos... Néanmoins, on a reculé alors que rien ne pouvait laisser présager que, pour autant, l'initiative libérale sur les notes ferait un tabac en votation populaire.

ENTRE CAPITALE, CANTON ET ROMANDIE

Rencontres lausannoises

Les rencontres décentralisées du printemps 2001 n'avaient eu qu'un faible succès sur Lausanne.

Le comité a donc initié, cet hiver, des rencontres spécifiques offertes aux membres SPV qui enseignent dans la capitale.

Ce ne fut pas meilleur et nous n'avons rencontré qu'à peine 10 collègues!

Il est difficile d'évaluer pourquoi nous peinons tant à exister dans la capitale, alors que nous y

comptons plusieurs centaines de membres La SPV devient-elle un "syndicat des champs" ou le souvenir de la position de la SPV sur le statut particulier des enseignant-es lausannois-es porte-t-il encore préjudice à notre image?

Le comité continue de s'interroger et désire toujours mener une politique active sur Lausanne. Prochainement, nous pensons intervenir directement sur les lieux d'établissement. Quoi qu'il en soit, le comité s'engage à ne pas laisser tomber les enseignants du chef-lieu.

SER

A travers des dossiers comme l'étude internationale PISA, des rencontres régulières avec les responsables de la Conférence intercantonale de l'instruction publique, des contacts fréquents au niveau suisse, le développement de réflexions internes (statut du généraliste, intégration, temps de travail des enseignants, pénurie, évaluation des élèves, des enseignants et des systèmes, moyens d'enseignement ...) le comité du SER continue dans la ligne fixée par la politique de la SPR.

Les comités cantonaux sont régulièrement mis à contribution afin que cette école romande à laquelle nous tenons tant puisse ne pas se trouver en porte-à-faux avec les approches cantonales. C'est ainsi que le comité de la SPV a largement contribué à éclairer la position du SER sur le dossier Edupré (Education et prévention), ou sur l'approche que la fâtière romande tend à définir de l'évaluation du travail des élèves.

Le travail du SER a quelque chose d'ingrat, dans la mesure où il ne développe ses résultats que sur le moyen et long terme.

En septembre 2002, le SER organise pour la première fois des "assises romandes de l'éducation". Il saisit l'opportunité de la publication des premiers résultats de l'étude internationale PISA pour questionner les politiques de l'éducation en Suisse romande.

Enfin, il est bon de signaler que, suite à l'intégration de Cilette Cretton dans l'équipe dirigeante de l'école vaudoise, une assemblée extraordinaire a permis, le 9 mars dernier, de nommer Georges Pasquier, actuel vice-président du SER, à la tête de l'Educateur.

On trouvera l'actualité du SER sur son site internet, www.le-ser.ch.

L'assemblée ordinaire du SER, dirigée par notre collègue Sylvie Winkler, aura lieu, cette année, et au mois de novembre, en terre vaudoise. Ce sera l'occasion de faire émerger, en terre vaudoise, le travail du SER de façon encore plus signifiante.

FSF

Représentée par Jean-Marc Haller au Bureau exécutif, et Claudine Bonzon, ainsi que son président au sein du Comité central de la FSF, la SPV, première association de fonctionnaires en activité au sein de notre fâtière, participe activement à l'élaboration de la politique de l'Etat envers ses employé-es, dans une approche de partenaire responsable.

Le secrétaire général de la SPV est engagé dans la relecture des règlements issus de la nouvelle Loi sur le personnel et son président est un des deux représentants de la FSF dans la commission paritaire qui chapeaute les travaux du chantier DECFO (description des emplois et classification des fonctions).

A ce dernier propos, après une phase d'étalonnage, dite "vague 0", un premier lot de métiers est soumis au processus de description des emplois. De manière concertée avec les syndicats SUD et SSP, les délégués FSF au sein de la COPAR DECFO ont interrogé très fermement les critères de description issus de la méthode GFO, choisie par l'Etat. En effet, contrairement à la méthode jusque là en vigueur, la prise en compte des tâches éducatives, sociales et de sécurité (au sens large) est extrêmement floue. A ce stade, ces critères sont encore discutés au sein de la COPAR, et la notation de la "vague 1" n'a pas encore démarré.

Enfin, la SPV est à l'origine de la consultation générale des membres de la FSF de mars 2002, suite aux décisions de l'Assemblée des délégués du 15 novembre 2001.

Nous avons milité très fortement pour cette consultation, persuadés qu'en cette matière politique, les statuts de la FSF nous y contraignent.

Le fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir que l'ensemble des enseignants - engagés à ce jour à l'Etat de Vaud - puisse être assuré d'être au bénéfice de la nouvelle "désignation" dès la rentrée d'août 2003 (simple application de la nouvelle Loi sur personnel) peut nous conduire à refuser l'abrogation de la nomination. C'est sans état d'âme que nous appellerons à voter NON le 2 juin, si la SPV estime avoir été trompée.

Des pistes pour améliorer le fonctionnement interne

Le comité de la SPV se réunit tous les jeudis après-midi. Il va donc sans dire que les dossiers déclinés ci-dessus ne sont que parmi les plus chauds ou les plus signifiants. De fait, le comité de la SPV est généralement consulté par le DFJ sur l'ensemble des dossiers scolaires du canton.

A ce titre, on comprendra aisément que ce rapport d'activité pourra paraître bien incomplet. La politique interne de la SPV n'y est par exemple que peu évoquée. Le fonctionnement de la Conférence des présidents, par exemple, nous préoccupe et nous travaillons à améliorer le cadre de ses travaux.

Les relations internes (comité SPV - associations de la SPV / comité SPV - correspondants locaux) doivent être évaluées. Ainsi, nous nous interrogeons sur le futur et les liens à établir avec les futurs "HEPéistes", ainsi que d'éventuels pôles SPV centrés autour des futurs régions DGEO.

Le comité de la SPV:

Isabelle Berney-Monnier; Martial Delacour; Yves Froidevaux; Christian Laffely; Claudine Roux.

Le président de la SPV:

Jacques Daniélou

Lausanne, mai 2002

3ème colloque de la Commission pédagogique de la CIIP sur PECARO

Afin de marquer et d'approfondir l'avancement de la réflexion commune et de la conception du plan d'études cadre romand, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) organise un

**Colloque de grande envergure,
à Lausanne,
le vendredi 27 septembre 2002**

sur le thème

**Scolarités obligatoire et post-obligatoire:
quelle articulation? quel rôle et quelles attentes pour le PECARO?**

En tant que partenaire reconnu, le SER (Syndicat des enseignants romands) est invité à constituer une délégation d'une vingtaine de personnes.

Si vous êtes intéressé-es à prendre part à ce colloque et y représenter le SER, nous vous saurions gré de prendre contact avec le SER au plus tôt!

SER

Case postale 899

Avenue de la Gare 40

1920 Martigny 1

Tél: 027 723 59 60

ser@mycable.ch

Pour une nouvelle Constitution vaudoise!

- ***Droit de vote et d'éligibilité communal pour les étrangers...***

Un sens nouveau pour aborder le civisme en classe !

- ***Disciplines corporelles, artistiques et manuelles à l'école garanties...***

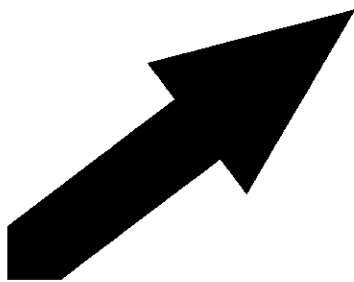
Un combat gagné par l'AVMTM !

- ***Suppression d'un article trop contraignant sur l'apprentissage des langues...***

Un combat gagné par la SPV !

**Le Comité de la SPV invite
l'ensemble des collègues
à dire, le 22 septembre,**

OUI à la Constitution vaudoise !





JEUNESSE
ET
ECONOMIE

42^{èmes} Rencontres annuelles

Ces dix dernières années, le vieillissement de la population s'est provisoirement ralenti, notamment grâce à l'immigration. Selon l'Office fédérale de la statistique, il faut cependant s'attendre à une nouvelle accélération du vieillissement démographique à partir de 2005.

La population en âge de travailler a déjà considérablement vieilli pendant les années 90: la part des 20 à 39 ans dans la population totale a reculé de 32,3% à 29,5%, tandis que celle des 40 à 59 ans a passé de 25,5% à 27,8%.

Aujourd'hui, 4 actifs financent un retraité, alors que cette proportion était de 6 actifs pour 1 retraité il y a 50 ans.

La Suisse devient un pays de vieux. Mais devient-elle aussi un pays vieux, dans sa mentalité?

Autant de questions que les 42^{es} Rencontres annuelles vont étudier pendant 1 jour et demi, sous le titre :

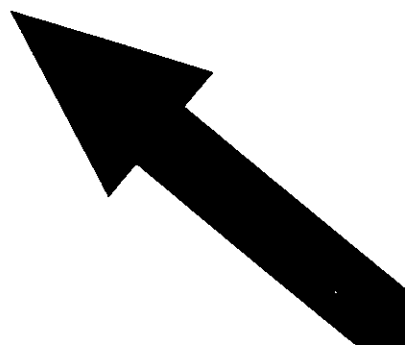
«La Suisse: pays (de) vieux?».

Aspects économiques et sociaux de la politique vieillesse et de la politique familiale

**22 et 23 novembre 2002,
Chaumont, NE**

L'occasion de traiter de sujets tels que le vieillissement de la population, le financement de l'AVS, les allocations familiales, la démographie, le développement durable, la politique d'immigration...

informations et inscriptions
sur: www.jeco.ch



Carte de membre SPV 2002

Une modification importante doit y être apportée !

En effet, Monsieur Hentsch a quitté Courtage SA et ne peut donc plus officier comme "Monsieur assurances SPV". Nous aimerions le remercier pour la qualité de son travail et le ton chaleureux avec lequel il a su s'adresser à nos collègues retraités en particulier, selon les échos qui sont parvenus au secrétariat.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Philippe Weissbrodt, son successeur et vous rappelons que, dès le mois de septembre, il assurera la "permanence assurances", tous les mercredis après-midi dans les locaux de la SPV.

Veillez donc corriger les indications au verso de votre carte:

COURTAGEST S.A.
Société de Courtage, Assurances
Av. d'Ouchy 41, 1000 Lausanne 13

Personne de référence: Philippe Weissbrodt
Tél: 079 321 94 15 (ou 613 55 55)
courriel: philippe.weissbrodt@courtagest.ch

Enveloppe pédagogique et effectifs des classes

La SPV, lors de son Assemblée des délégués du 24 mai, a adopté une résolution pour demander que l'application du système de gestion par enveloppe n'entraîne pas la création de classes dont les effectifs dépassent les normes fixées dans le règlement d'application de la loi scolaire.

Pour information, l'effectif **normal** des classes est de:

- 18 à 20 élèves dans les classes du CIN, des CYP1 et CYP2 et du CYT;
- 14 à 16 élèves dans les classes VSO;
- 22 à 24 élèves dans les classes VSG et VSB;
- 9 à 11 élèves dans les classes de pédagogie compensatoire;

et l'effectif **maximum** en début d'année scolaire **ne doit pas dépasser**:

- 22 élèves dans les classes du CIN, des CYP1 et CYP2 et du CYT;
- 18 élèves dans les classes de VSO;
- 26 élèves dans les classes de VSG et VSB;
- 12 élèves dans les classes de pédagogie compensatoire.

Profitez de l'enveloppe-réponse (questionnaire) pour nous informer de la situation de l'enclassement dans votre établissement, sans oublier d'en indiquer le nom!



Merci de préciser si cela s'est fait avec l'accord des enseignants qui ont ces classes. Les informations seront traitées de manière confidentielle.



Dorigny

Samedi 21 septembre

Un rendez-vous incontournable !

"PISA : l'école en procès ?"

Pour la première édition de ces Assises, le SER a choisi de saisir l'actualité au bond, en s'intéressant aux résultats et aux conséquences de l'enquête internationale PISA, organisée par l'OCDE sur les compétences des jeunes de 15 ans. Ces investigations ont donné comme on le sait des résultats déconcertants pour la Suisse et mis en évidence de révélatrices disparités entre les cantons. Les constats de PISA sont un miroir tendu à l'école dans nos contrées, ils bousculent certaines convictions et en confortent d'autres. Mais surtout, dans un esprit prospectif, ils invitent à réfléchir aux conséquences politiques et pédagogiques qu'il faut en tirer.

Concrètement, les Assises romandes de l'éducation seront ponctuées par trois tables rondes réunissant des personnalités de premier plan.

Renseignements pratiques

Lieu : Dorigny (BFSH 2), Lausanne

Date : samedi 21 septembre 2002

Horaire : de 9 h à 17 h, avec accueil café-croissant dès 9 h et pause-repas à midi

Accès : par la route (places de parc à disposition) et les transports publics (TSOL)

Modalités financières :

Le montant de l'inscription comprend la participation à l'ensemble de la journée, la documentation, l'accueil, les pauses-café et le repas de midi, avec entrée et boissons comprises.

Prix de base (grand public) : Fr. 55.- Membres SER ou FAPERT : Fr. 45.-

Etudiant(e)s : Fr.30.-



**Prix spécial pour les membres SPV: 35.-
(s'adresser au secrétariat SPV: 021 617 65 59)**



**Dans le cadre de la formation continue, une attestation
pourra être délivrée sur demande aux participants**

Une garderie d'enfants est également prévue, pour les enfants de 3 à 10 ans. Une contribution de fr. 10.- est demandée par enfant, montant comprenant également la collation de midi.

Plus d'infos sur : www.le-ser.ch